

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0017/22
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction de l'Animation de la Ville - Médiathèque -

Nous, Mélanie BOULANGER,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- la délibération du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé, et notamment l'alinéa n°5 : de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

CONSIDERANT QUE :

- Dans le cadre des recherches d'un de ses professeurs, l'université américaine The Georgia Institute of Technology souhaite numériser la copie manuscrite « De par les champs et par les grèves » de Gustave Flaubert.
- La numérisation sera faite par la Société d'Ingénierie et de Microfilmage en janvier 2022 et financée par l'Université américaine.

DECIDE :

ARTICLE 1er : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions avec ces deux partenaires, ainsi que tout acte afférent.

Madame le Maire prête le livre « De par les champs et par les grèves » de Gustave Flaubert à la société d'Ingénierie et de Microfilmage dont les prestations de transport et de numérisation seront prises en charge par l'université américaine The Georgia Institute of Technology.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'État dans le département. Il en sera rendu compte en communication au Conseil Municipal de Canteleu lors de sa plus proche réunion obligatoire.

ARTICLE 3 : M. Le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne d'assurer l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 26 janvier 2022

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 26/01/2022

Affichage le : 26/01/2022

Notification le : 26/01/2022

Préfecture le : 26/01/2022

ID DEMAT : 076-217601574-20220126-
Imc1H10898H1-AR